

Avis du SNEP sur le schéma de mastérisation proposé par le ministère¹

Rappel des propositions des ministères (Education nationale et Enseignement supérieur)

-Licence avec pré-professionnalisation ; Concours reculé à Master 2 (5^e année) : admissibilité en janvier de M2, admission en juin (après un stage -non obligatoire) – obligation d’avoir le master 2 pour être reçu au concours

-Concours ouvert à tous (y compris ceux qui n’ont pas vécu la pré-professionnalisation) ; 3 types épreuves : disciplinaire, professionnelle, connaissance du système éducatif (avec exigence de réduction des coûts).

- Année de stage : le reçu au concours est directement stagiaire à temps plein avec compagnonnage et en plus « des actions de formations spécifiques lui seront offertes en dehors du temps de travail » !

Le ministère met en place cette mesure très rapidement en demandant aux universités de construire des masters afin que ce schéma soit opérationnel dès le concours 2010. Cela suppose que les étudiants s’inscrivent en master 1 dès la rentrée 2008 et que les universités/IUFM construisent des masters en 2 mois ! Pourquoi tant de précipitation ? Le ministère espère se réconcilier avec les enseignants en annonçant leur revalorisation. Mais celle-ci peut être un marché de dupes si elle est limitée aux premières années. Outre le gain immédiat de 14 000 postes de stagiaires, il ne faut pas oublier que la réforme s’inscrit dans la réduction du nombre de fonctionnaires et que le master peut aussi être un prétexte pour multiplier les recrutements hors concours.

Le SNEP demande depuis longtemps une élévation de la qualification et du recrutement des enseignants. La reconnaissance de la formation par un master est donc une bonne chose. Celle-ci devrait se traduire par une revalorisation effective pour tous les personnels, y compris ceux qui sont déjà en exercice (unification des corps d’enseignants d’EPS sur la base d’une agrégation revalorisée).

Cependant, la mise en œuvre précipitée de la décision ministérielle laisse planer de sérieuses inquiétudes sur la qualité des masters, le rapport concours/master, l’accès aux études pour tous les étudiants, les conditions de l’année de stage et l’entrée dans le métier.

Les propositions peuvent aussi aboutir rapidement à une dilution des IUFM alors que leur apport spécifique est déterminant dans la perspective d’une formation professionnalisante. Les IUFM devraient avoir les moyens d’élaborer des masters, de préparer aux concours et d’améliorer la formation en relation étroite avec les composantes de l’université ainsi qu’avec les partenaires de l’Education Nationale (rectorats, conseillers pédagogiques, IPR...). Pour autant, il n’est pas question d’en rester au statu quo : la mastérisation doit être l’occasion d’améliorer la formation initiale et continue des enseignants en lien avec la recherche en éducation et en STAPS.

Mais pour cela, il faut un temps réel de concertation. Le SNEP demande de reculer d’un an la mise en œuvre de la réforme (concours 2011), toute l’année prochaine devant être consacrée à une réflexion à grande échelle sur cette question. Le SNEP demande d’y être associé, sur la base de son expérience originale en matière de formation et de recrutement des enseignants d’EPS.

Principes défendus par le SNEP

Les masters obtenus par les futurs enseignants doivent être de « vrais » masters : (*respecter les principes de tout master qui contient des éléments de professionnalisation*)

- Un lien avec la recherche (initiation à la recherche, méthodologie, écriture d’un mémoire)
- Un rapport important avec l’exercice du métier (cf référentiel de compétences)

¹ Avis envoyé aux deux ministères concernés (Darcos et Pécresse) 5 juillet 2008

Pour le SNEP : il est impossible qu'un enseignant soit recruté sans connaissances disciplinaires et didactiques, (relatives à son domaine d'enseignement), sans avoir eu de lien avec le terrain.

Le SNEP a toujours défendu un cursus avec une **forte assise disciplinaire associé à de la pré-professionnalisation** dès L1. La maîtrise doit permettre de mieux articuler connaissances scientifiques et professionnelles tout au long du cursus, tout en intégrant le concours.

La professionnalisation progressive doit comporter des stages d'observation et de pratique accompagnée encadrés, en lien avec des connaissances théoriques (histoire de la discipline, épistémologie, didactique, psycho...) et le développement d'une pratique réflexive.

Plus le concours arrive tard dans le cursus master, plus il peut être en rapport étroit avec le métier ; mais plus il faut d'aides sociales, d'allocations d'études et/ou pré-recrutements pour permettre à tous les étudiants de poursuivre leurs études.

Après le concours, la formation se poursuit pendant la première année de stage en responsabilité (didactique professionnelle, travail en équipe...) à temps de travail réduit (6h+3h d'AS). Une entrée progressive dans le métier (T1, T2) est nécessaire et doit être articulée à la FC.

Le SNEP pose trois exigences :

Première exigence : le recrutement par concours doit rester la voie normale de recrutement. **Le nombre de postes au concours** doit être à la hauteur du renouvellement de la profession.

Deuxième exigence : l'existence « **d'allocations d'études IUFM** » pour permettre l'égalité d'accès aux études. Un étudiant allocataire ou pré-recruté (en fin de L3) doit se soumettre à des exigences supplémentaires : assiduité, stages, etc... Sa situation universitaire doit être sous la responsabilité de l'IUFM qui passe des conventions avec les autres composantes de l'Université pour les masters.

Troisième exigence : **les contenus de concours** doivent articuler les aspects disciplinaires et professionnels. Une simple juxtaposition de ces connaissances serait pour l'EPS un recul historique.

Les concours doivent vérifier :

Des connaissances disciplinaires (technologiques, didactiques, épistémologiques...) qui s'appuient sur la connaissance (pratique et théorique) d'une spécialité sportive (avec une épreuve du type oral 3 de l'agrégation externe : performance sportive filmée suivie d'une analyse de cette pratique) et d'une polyvalence (limitée) d'APSA en relation avec les programmes scolaires.

Des connaissances liées à la conception d'une leçon ou séquence (cf épreuve type écrit 2 et/ou oral 2 du CAPEPS actuel – à forte composante didactique).

La mise en relation de connaissances (institutionnelles, sociologiques...) liées au fonctionnement du système éducatif et l'histoire de la discipline à partir d'une étude de cas (oral 1 de l'agrégation externe ou du CAPEPS externe, écrit 1 du CAPEPS revu)

Pour toutes les épreuves, les étudiants doivent être capables d'utiliser des travaux scientifiques pour résoudre des problèmes professionnels.

Le CAPEPS et l'agrégation externe d'EPS contiennent aujourd'hui des épreuves qui peuvent être revues assez facilement dans le cadre d'un nouveau schéma...à condition que le temps de la réflexion soit donné.

La place du concours

Ce sujet fait l'objet de débats et demande une réflexion approfondie. Le SNEP n'a pas de position arrêtée pour le moment, sachant que chaque élément est imbriqué à l'autre, modifier un élément modifie l'ensemble.

- **concours en M2** (schéma proposé par le ministère) :

Le rapport entre contenus de masters et concours n'est pas évident, notamment en ce qui concerne le lien avec la recherche. Il oblige l'étudiant à poursuivre deux objectifs en même temps, objectifs qui peuvent s'entrechoquer. Il est porteur de dérives (des masters « bradés » au profit de la préparation au concours, des masters hyper-sélectifs après M1 pour assurer un bon taux d'encadrement) et de zones d'ombres (un étudiant non reçu au concours a-t-il le même master que l'étudiant reçu ? etc).

- **concours après M2** : il permet de passer un vrai master qui articule disciplinaire et professionnel mais repousse l'incertitude de réussite pour l'étudiant ; il suppose des pré-recrutements et/ou allocations IUFM ainsi que des aides sociales (dès L1).
- **concours en deux parties M1 et M2** : c'est un moyen de prendre le temps de poursuivre les deux objectifs master et concours : première partie après M1 (admissibilité) contenant du disciplinaire et de la pré-professionnalisation ; deuxième partie en fin de M2 en même temps que le master. La 2^e partie de concours prend en compte obligatoirement un stage d'une manière ou d'une autre. Il peut aussi intégrer la soutenance du mémoire (épreuve sur dossier)²

D'un point de vue structurel, pour le SNEP, la licence est sous la responsabilité des STAPS, avec des collaborations IUFM pour assurer de manière plus forte qu'aujourd'hui le suivi de la pré-professionnalisation. Les deux années de M sont sous la responsabilité des IUFM (pour les allocataires et les étudiants qui suivent des masters co-habilités IUFM-STAPS), l'année de stage (Bac+6) + entrée dans la métier (T1-T2) est sous la responsabilité de l'IUFM et le Rectorat.

Pour les professeurs des écoles

- **pour les PE qui ont suivi un cursus STAPS en Licence** : des masters à « dominante EPS » (master co-habilité STAPS-IUFM, spécialité 1^{er} degré, qui intègrent la polyvalence de l'enseignant) pourraient être proposés sur la base de masters existants.

Exemple de cursus : une sensibilisation aux métiers de l'enseignement dès L2 puis choix en L3 avec une formation sur l'activité physique de l'enfant de 3 à 10 ans (psycho, développement, apprentissages moteurs ; pratiques et théorie (technologie et didactique) des APSA les plus enseignées à l'école primaire ; renforcement des connaissances en math et en français ; une intervention dans le cadre associatif (USEP))

² Le SNEP rejette la formule d'un concours à L3 (ou première partie de concours à L3) qui baisserait fortement les exigences actuelles du CAPEPS, les réduisant à des contenus « académiques » (déjà évalués par la licence). La vérification des connaissances du système éducatif et de l'acte éducatif resterait formelle à ce niveau. De plus, le « plan réussite en licence » propose des licences de plus en plus généralistes qui vont réduire les contenus disciplinaires (alors que le travail sur les APSA est déjà insuffisant à nos yeux en STAPS). Comme tout concours exige une préparation, soit la licence serait totalement orientée par le concours (ce qui suppose que tous les jeunes s'orientent très tôt vers le métier), soit des préparations privées prendraient le relais. Le niveau L3-M1 est cependant le moment des pré-recrutements et allocations IUFM.

En M1, un tronc commun à tous les masters enseignement (math, français, C2i, Claes, Natation...), un module enseignement de l'EPS à l'école primaire, stage de pratique accompagnée intégrant de l'enseignement en EPS, plus poursuite de l'intervention dans le cadre de l'USEP.

En M2, travail sur la pluridisciplinarité (construction et mise en œuvre en pratique accompagnée d'un projet pluri disciplinaire (2 à 3 disciplines intégrant la dominante) construire les liens (aller retour) entre EPS, sciences et math par exemple ou bien EPS, français et musique sans instrumentalisation d'une discipline par rapport aux autres).
Donnant lieu à rapport de stage ou mémoire recherche assurant une spécificité de 1^{er} degré.

- **pour les PE des autres filières :**

- dans le cadre des unités d'enseignements obligatoires en APS dans le cursus Licence, des UE doivent être proposées aux étudiants se destinant au concours PE (relation entre STAPS-IUFM-SUAPS)
- des modules de pré-professionnalisation en EPS peuvent être proposés en L (sur la base de l'expérience actuelle des STAPS en collaboration avec les IUFM)
- une épreuve de concours : celle proposée actuellement est intéressante quant à sa forme à condition que le choix d'APSA soit élargi et que les modules de préparation soit conséquents (minimum 100h de formation professionnelle sur 2 ans).